



# COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°37 DU SAMEDI 17/05/2025

Réunion du lundi 12 mai 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
- Désignateurs arbitres : Jean Claude LIGOUT- 06-71-47-93-39
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)
- Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 17 32 72 73
- Valideur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72

## AGENDA

### - ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8

**DIMANCHE 18 MAI, de 9h à 17h à VEAUCHE, stade Irénée Laurent** (repas pris en charge sur place).  
CO voiturage prévu ; départ de la Délégation à 7H45

## INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

## RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent officier dans une des 3 dernières journées de championnat pour satisfaire à la représentativité au statut arbitrage

## IMPORTANT

En cette fin de saison et en raison de nombreux forfaits, merci de vous servir du lien ci-dessous pour remplir la feuille de match :  
<https://districtfootgers.fff.fr/wp-content/uploads/sites/69/2017/09/Equipe-absente.pdf>

## DOSSIER MEDICAL ARBITRE

**Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE », puis « RENOUELEMENT DE LICENCE » (examens possibles à compter du 1er avril 2025, et pas avant).**

Pensez à bien compléter et signer le consentement au traitement des données, en bas de la page 3.

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026**

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions.**

## **DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)**

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante, [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr), au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

**Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.**

## DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

**[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)**

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

### FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

### DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin, en fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

### ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau).**

## **RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RENVoyer A LA DELEGATION DU ROANNAIS**

### - COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

**[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)**

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

**Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.**

**DELEGATION ROANNAIS FOOTBAL - UNAF : 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS 42300 ROANNE**

- Merci de faire passer également **vosre DMA papier a la Délégation du Roannais** (comme d'habitude) pour validation auprès du médecin fédéral.

**Chèque de 55 € à l'ordre du District de la Loire**

**+ Fiche de renseignements**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON  
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

### QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

=====

### FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

**<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>**

### RAPPELS ADMINISTRATIFS

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :

[https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese\\_Modifications\\_Consignes\\_CDA\\_2024\\_2025.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf)

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire

(carton blanc : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>)

### **HORAIRES DES RENCONTRES**

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

=====

### **NOTES AUX ARBITRES**

- **RAPPEL** : sur le portail des officiels, il faut **enregistrer** votre rapport et ensuite le **valider** pour pouvoir le transmettre, ou nous l'adresser par mail, si problème PDO. Merci.

Les rapports doivent être adressés sous 48 heures maxi.

- En cas de 2 cartons jaunes dans un match = carton rouge = **RAPPORT DANS LES 48 HEURES MAXI, VIA PORTAIL DES OFFICIELS**

- Pour TOUS les matchs de coupe, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, on départagera les deux équipes par l'épreuve des tirs au but. **AUCUNE PROLONGATION**

Dans toutes les coupes, le règlement des frais incombe en totalité au CLUB QUI RECOIT  
**TOUT MANQUEMENT SERA SANCTIONNE**